

Une autre vie s'invente ici

50 ans des Parcs

Célébrer et s'engager pour demain



ACTES

12 OCTOBRE 2017





Edito

1967- 2017.

Le 12 octobre 2017, les Parcs naturels régionaux ont fêté leurs 50 ans d'existence.

Cette journée anniversaire a été l'occasion de rappeler les 5 décennies de cette longue aventure des Parcs créés le 1^{er} mars 1967 par un décret signé par le Général de Gaulle, de présenter la valeur spécifique de l'action des Parcs sur leurs territoire et de projeter dans l'avenir le réseau des 51 Parcs.

Le Manifeste pour une relation apaisée entre les sociétés humaines et la nature présenté lors de cette journée a permis d'affirmer la voie humaniste des Parcs naturels régionaux.

Enfin, Destination Parcs à Paris Bercy Village a permis au grand public venu nombreux de découvrir pendant 4 jours toutes les richesses des Parcs naturels régionaux.

50 ans après leur décret de création, les Parcs naturels régionaux constituent toujours un modèle aussi attractif en France et à l'étranger.

Pour les 50 années à venir, les Parcs doivent continuer à expérimenter et innover pour garder un temps d'avance sur les enjeux de leur territoire et de la société de demain.



Michaël Weber,

président de la Fédération
des Parcs naturels régionaux



SOMMAIRE

JOURNÉE ANNIVERSAIRE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Accueil au siège de la Région Ile-de-France

- **Discours d'accueil de Valérie Pécresse**, présidente de la Région Ile-de-France
- **Historique des 50 ans des Parcs par Pierre Weick**, directeur de la Fédération
- **Présentation de l'étude «Valeur spécifique de l'action des Parcs naturels régionaux» par Romain Lajarge**, enseignant-chercheur à l'Université de Grenoble-Alpes
- **Message de Philippe Martin**, président de l'Agence française pour la biodiversité, ancien Ministre
- **Messages vidéo des 2 parrains du Manifeste**, Isabelle Autissier et Axel Kahn
- **«Des relations apaisées entre les sociétés humaines et la Nature : la voie humaniste des Parcs naturels régionaux »** par Michaël Weber
- **Intervention de Michaël Weber**, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France
- **Discours de François Bonneau**, président délégué de Régions de France
- **Discours de Nicolas Hulot**, Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique et solidaire

Signature de la déclaration conjointe entre le Ministère de la Transition écologique et solidaire, Régions de France et la Fédération des Parcs

Inauguration de l'événement « Destination Parcs » (place des vins à Bercy Village, Paris 12e)

Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France

Les Parcs naturels régionaux : « un capital exceptionnel à faire fructifier »

« Dans une France encore très décentralisée, le Général de Gaulle a eu cette intuition qu'il fallait créer des parcs pour réconcilier l'Homme et la nature, pour allier développement économique et préservation de l'environnement ».

Ouvrant cette journée anniversaire des 50 ans des Parcs naturels régionaux, Valérie Pécresse, présidente de la Région Île-de-France, qualifie cette décision de visionnaire et rappelle comment le Général de Gaulle avait fait le choix à cette époque de faire confiance aux Hommes des territoires pour y parvenir. « 50 ans plus tard, **le développement durable n'est plus un concept mais c'est une urgence** », poursuit la présidente.

Elle se félicite qu'aujourd'hui la dimension écologique irrigue toutes les politiques publiques à tous les échelons, notamment à celui des Régions, la sienne comprise. « La Région Île-de-France est et veut être pleinement écologique. »

Selon la présidente, depuis leur création les Parcs dynamisent des projets de territoires portés collectivement par les acteurs, boostent un développement économique et social basé sur la valorisation des ressources locales, apportent un idéal de qualité de vie et repensent la relation ville-campagne. « Ces grands défis sont toujours présents, plus vifs encore aujourd'hui et **l'avance des Parcs**

dans ces domaines est un capital exceptionnel à faire fructifier au sein des politiques régionales dans tous les domaines majeurs où les Régions sont chefs de file. »

Valérie Pécresse affirme sa volonté de faire de l'Île-de-France une Région pionnière dans ces domaines par l'innovation, l'expérimentation et la démonstration, ceci avec l'aide des Parcs justement. Faire autrement, c'est passer de la logique de guichet à celle des projets, **faire confiance aux acteurs et aux territoires, redonner ses lettres de noblesse au local et accompagner ceux qui prennent le risque d'entreprendre.**

Lui semblent particulièrement prioritaires : la transition écologique et énergétique, la valorisation des filières agricoles et forestières, le commerce de proximité, les filières courtes, la croissance des PME, le soutien à l'artisanat et les relations ville campagne.

La présidente est convaincue que les Parcs contribuent à **atténuer les fractures entre les zones denses et les zones rurales**, qui représentent deux millions d'habitants sur sa Région. C'est pour cela, que cette dernière va reprendre les obligations financières des Départements envers les Parcs. « Je proposerai des contrats de Parcs pluriannuels 2018-2020, à l'Assemblée régionale de novembre, près de 40 millions d'euros seront attribués aux territoires ruraux des Parcs. »



HISTORIQUE •

Pierre Weick, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux

Les Parcs : 50 ans d'histoire

1966-1967



« Avant la signature du décret qui marque la création des Parcs naturels régionaux, un rassemblement extraordinaire s'était tenu à Lurs dans le Luberon au mois de septembre 1966. » Pierre Weick, directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, chargé de dresser les 50 ans d'histoire du réseau rappelle à quel point ces journées ont marqué l'esprit des participants - fonctionnaires, élus, société civile... -, qui ont réfléchi ensemble au concept des Parcs.

Quelques mois plus tard, **14 pionniers parcourent 100 000 kilomètres** à bord de caravanes pour traverser l'Europe, se rendre au Japon et aux États-Unis, afin de voir ce qui existait comme concepts de parcs.

Le décret de création des Parcs est signé le 1er mars 1967. « C'est un texte très simple et très clair qui tenait en huit articles », précise le directeur.

1967-1977

Le premier Parc naturel régional, celui de Saint-Amand-Raismes (devenu le Parc naturel régional Scarpe Escaut) est créé en 1968. Le second, celui d'Armorique, voit le jour l'année suivante.

La conférence permanente des Parcs est également créée en 1969 suivie, deux ans plus tard, de la **création de la Fédération** avec pour premiers présidents Paul Flandin et François Giacobbi.

La **Loi sur la protection de la Nature** est votée en 1976. Un an plus tard la Fédération compte déjà 20 Parcs naturels régionaux. « La question de l'architecture était importante à l'époque, c'est pourquoi les Parcs ont imaginé le conseil

en architecture adressé aux particuliers », poursuit Pierre Weick. « C'est ce qui a inspiré ensuite la création des Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE). »

1977-1987

La décennie suivante voit naître cinq autres parcs ainsi que le premier magazine de la Fédération baptisé « Parcs ». Les **lois de décentralisation** donnent la compétence Parcs aux Régions, leur classement restant toujours décidé par l'État à travers un décret.

Durant cette période, les Parcs seront très actifs dans la mise en œuvre des regroupements intercommunaux. »

1987-1997

La période 1987-1997 marque l'élaboration des premiers documents de réflexion du réseau des Parcs avec la rédaction du texte des « Parcs naturels régionaux, Horizon 2001 » en 1989, puis d'un **manifeste pour un futur durable** en 1997.

En 1993, apparaît aussi le premier cadre législatif avec la loi paysage qui donne l'opposabilité des chartes aux documents d'urbanisme », commente le directeur. C'est aussi à l'occasion des 30 ans du réseau que vont débiter les grands congrès des Parcs qui rassemblent en moyenne 1 000 personnes.

« Nous avons aussi **expérimenté les premières mesures agri-environnementales, créé les atlas de la biodiversité communale et élaboré la charte européenne du tourisme durable.** »



1997-2007

Les dates qui jalonnent la décennie 1997-2007 sont également importantes : chartes des Parcs soumises à enquête publique (2000), loi relative aux Parcs nationaux, Parcs naturels martins et régionaux et prolongation du classement des Parcs naturels régionaux de 10 à 12 ans (2006), texte de prospective « Parcs, horizon 2020 », premiers plans climat énergie territoriaux imaginés par le réseau, création du Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (CORP) et du nouveau slogan « une autre vie s'invente ici ».

2007-2017

Les dix années qui ont suivi ont tout d'abord été empreintes par les Lois du Grenelle de l'environnement (2009-2010) et la Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (2016).

« Cette loi a conforté les Parcs dans leur rôle de mise en cohérence des politiques publiques sur leurs territoires. Ils sont aussi reconnus comme interlocuteurs privilégiés en matière de reconquête de la biodiversité. » **La durée de classement des Parcs est portée à 15 années.** Un travail de réflexion est de nouveau produit en 2011 « Lurs, 45 ans après, pour réfléchir à l'avenir des Parcs ».

Le 50e Parc naturel régional, celui du Golfe du Morbihan, voit le jour en 2014.



Le réseau crée la marque commerciale « Valeurs Parc naturel régional » et le concours des prairies fleuries est devenu national sous la houlette de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA).

« **Les Parcs s'engagent aussi dans la transition énergétique** puisque 44 d'entre eux sont retenus dans le cadre de l'appel à projet Territoires à énergie positive pour la croissance verte », se félicite le directeur.

« Durant toutes ces décennies, nous avons traversé de nombreux bouleversements institutionnels. Les Parcs ont néanmoins toujours rempli leur mission, celle de **concilier économie et préservation des milieux naturels** ».



Romain Lajarge, professeur à l'Université Grenoble-Alpes

La méthodologie utilisée

Nous avons proposé à la Fédération des Parcs naturels régionaux de mener une analyse scientifique sur ce qu'ont produit les Parcs en y ajoutant quelques contraintes. Il s'agit en effet de prendre en compte notamment le fait qu'un Parc est un objet vivant qui demande attention car il n'est pas très robuste. Cela se voit avec l'impossibilité de comparer les Parcs entre eux. Nous devions travailler sur les Parcs comme un ensemble français et les comparer avec d'autres choses.

Nous avons travaillé avec une équipe de scientifiques d'un peu partout en France, et qui d'ailleurs ne veut plus entendre parler des Parcs, tant ils sont complexes à analyser et à comprendre. Ce document qui paraît simple nous a demandé beaucoup de cogitations. Nous avons épuisé notre équipe !

L'étude a été menée avec des analyses quantitatives, des statistiques, des indicateurs, ... Nous avons rapidement fait le constat qu'il manque beaucoup d'informations. Je m'adresse à celles et ceux qui peuvent faire évoluer la manière dont on fabrique la statistique nationale en France. Il faut vraiment une statistique environnementale en tant que telle pour savoir comment nous progressons. Sinon, nous sommes obligés de bricoler avec des indicateurs, généralement issus de l'économie standard et traditionnelle, ce qui n'est pas l'objet des Parcs.

Nous avons mené une enquête qualitative constituée d'entretiens téléphoniques avec des personnes stupéfiantes de passion, même celles qui ne s'occupent plus des Parcs, et aussi avec d'autres très en colère sur le fait que les Parcs n'en font pas assez et ne vont pas assez loin. Nous avons aussi réalisé une enquête en ligne « d'experts », avec une analyse des réponses de 2 400 personnes. Un chiffre intéressant qui donne une image assez précise de ce qui se pense et se fait au sein des Parcs.

À partir de cette analyse scientifique, traduite en une vingtaine de fiches que vous avez dans vos pochettes, nous avons fait un exercice moins simple pour des universitaires : celui de traduire en un argumentaire de 25 pages les différentes données analysées.

La définition de la valeur spécifique

Une valeur spécifique est l'analyse de ce que les Parcs réalisent objectivement.

Il nous faut donc assumer toutes les actions que les Parcs voudraient mener et pour lesquels ils n'arrivent qu'à la moyenne nationale. Beaucoup d'indicateurs mesurés en effet dans les Parcs sont du même niveau que la moyenne nationale. Nous ne savions pas trop comment annoncer cela. Mais en fait, c'est une très bonne nouvelle. Nous sommes certains, avec ces données, que **les Parcs sont des exemples de la diversité des campagnes françaises.**



Si l'État veut mener une politique des campagnes françaises, le faire sans les Parcs est suicidaire. Ils ont déjà un outil qui représente la diversité.

Nous avons une carte des Parcs au regard des spécificités patrimoniales, mais les zones très vertes n'y sont pour l'instant pas incluses. Je fais le pari que ce seront les prochains Parcs d'ici à 50 ans.

Les caractérisations des Parcs

Aujourd'hui, après 50 ans, ce qu'était l'intention des créateurs des Parcs fonctionne. Une première étape de cette étude sur la valeur spécifique a été faite sur la caractérisation des Parcs.

Il faut le dire, **les Parcs sont aussi des objets urbains**. 30 % de la population des Parcs habitent des communes urbaines. Nous avons créé trois classes : les communes urbaines, les communes de campagne sous influence urbaine et les communes de campagne sans influence urbaine.

Finalement, les Parcs sont un peu les **pionniers pour amener des questions rurales dans les villes et des questions urbaines dans les campagnes**. Pour cela, ils sont très modernes et assez uniques depuis 50 ans.

Du point de vue de la caractérisation sociale, beaucoup de travaux scientifiques essaient de montrer que les Parcs sont des territoires de bobos, de visiteurs qui aiment bien la nature et viennent acheter un pied à terre tranquille, etc. En fait, pas du tout ! Les statistiques montrent très bien que les Parcs sont les très bons représentants de la souffrance des campagnes françaises : pauvreté, problèmes de retour à l'emploi... Les Parcs ont, de mon point de vue, à traiter cette question, c'est une de leur mission, en tout cas, elle les caractérise clairement.

La caractérisation culturelle rejoint une des premières appellations des Parcs qui étaient « naturels et culturels ». Ça leur irait certainement beaucoup mieux d'ailleurs. Leur objet principal est la **vitalité des patrimoines naturel, culturel et paysager**, qui comptent davantage que le patrimoine en lui-même, pour lui-même. Ils sont vraiment des spécialistes de la culture de nature pour tous, pour les habitants en premier lieu ainsi que les visiteurs.

La caractérisation institutionnelle rend les Parcs hors normes. Dans une conception « normalisante » de l'État, ça aurait dû disparaître. Il faut plusieurs heures de droit

administratif pour arriver à comprendre ce que sont les Parcs ! Mes collègues de Sciences Po ne l'ont d'ailleurs pas au programme. C'est pourtant cela leur force.

J'ai le sentiment, après cette étude, que **le fait de rester hors cadres, est la force des Parcs**, si les missions d'expérimentation et de faire bouger les lignes sont toujours celles des Parcs depuis 50 ans.

Les Parcs disposent de peu de pouvoir réglementaire propre, mais ils ont une énorme capacité à agir malgré cela.

Ils ont beaucoup de convictions. **Leur force est de convaincre plutôt que contraindre. Notre société a besoin de cela aujourd'hui.**

Cela s'accompagne d'une ingénierie de très haut niveau. Dans le cadre de l'analyse qualitative, tout le monde, même les personnes qui ne sont pas au contact de l'ingénierie des Parcs, connaissent la puissance et l'utilité de cette ingénierie, notamment dans des territoires qui en sont dépourvus. Leur grand intérêt est d'imaginer les missions de demain.

Nous avons voulu ensuite savoir ce qui caractérise ces spécificités.

Concernant les valeurs : une structure territoriale qui met autant les valeurs (de biens communs notamment) en avant -et son logo en tant que valeur-, doit être prise au sérieux. On dit souvent qu'ils précèdent de ce qu'ils procèdent, **les Parcs regardent le futur à partir de cette très grande attention au passé.**

La valeur du temps

L'appréciation du temps de la part des Parcs est particulière. Dans une France politique qui s'accélère de manière un peu déraisonnable, nous avons trouvé beaucoup d'arguments et de formes d'actions qui démontrent qu'il faut un peu mieux ralentir pour décider correctement, durablement et de manière ferme. C'est aujourd'hui très précieux.

La valeur de leurs possibilités

Les Parcs sont des systèmes d'acteurs qui disent toujours que c'est possible. Peut être pas demain matin, mais ce sera possible. Ils disent « laissons-nous un peu de temps, un peu de moyens et ce sera possible ».

Les Parcs portent des valeurs très fortes : de nouvelles manières de vivre le territoire, de produire, d'habiter, de transmettre et de dialoguer.

Une autre spécificité des Parcs est leur capacité partenariale

Beaucoup d'instances le font, mais pour les Parcs c'est de manière spécifique. Prenons les questions de la transversalité et d'interdépendance, les Parcs ne supportent pas l'autonomie. Ils font toujours avec d'autres. Les Parcs ne sont pas des structures indépendantes et satellitaires. **Ils sont intégrés et agissent avec un système d'acteurs**. Et si ce dernier fonctionne mal ou peu, les Parcs agissent eux-mêmes un peu moins bien.

Concernant la question de la réflexivité, les Parcs mènent des réflexions très approfondies, fouillées, complexes et argumentées. **Cela produit beaucoup d'inventivité.**

On dit aussi souvent que les Parcs sont des « assembleurs » et effectivement ça marche bien. Nous avons fabriqué un indicateur (composé d'indices de fragmentation et de superposition) sur l'intercommunalité suite à la réorganisation territoriale d'il y a deux ans. Nous avons constaté que les Parcs ne gênent pas la dynamique intercommunale telle qu'elle a été fabriquée par le législateur, mais ils l'accompagnent en fonction de l'état où elle se trouve et en prenant en compte ses spécificités. C'est une vraie chance. Les Parcs ne sont donc pas des instruments dangereux pour l'État au contraire.

En 1972, quand les Régions arrivent, les Parcs s'interrogent, et finalement, ils en font quelque chose. Même démarche en 1981, puis en 1992, etc.

Leur spécificité partenariale, c'est aussi la manière dont ils construisent les proximités sociale et territoriale. C'est très difficile à mesurer. Comme indicateur, nous avons utilisé celui de l'abstention aux élections. Dans les Parcs, elle est en moyenne 10 points inférieure à la moyenne nationale, ce qui traduit une **meilleure citoyenneté** et ce, quelle que soit la couleur politique des Parcs.



Une autre spécificité est celle de la méthode.

Vous êtes des **gestionnaires de la complexité**. La mode est parait-il à la simplification. C'est terrifiant lorsque l'on sait à quel point le réel se complexifie. Les Parcs sont de moins en moins homogènes. Leur diversité produit de l'hétérogénéité, complexe à gérer. Les Parcs ont donc élaboré des méthodes adaptées à cette complexité, infra et entre Parcs. **Ils savent travailler en décalage.**

Prenons l'exemple de l'agriculture, qui n'est pas très encline à se territorialiser depuis 30 ans, malgré les perches qui lui sont tendues. Les Parcs y arrivent cependant.

Même constat pour le tourisme écoresponsable. Les Parcs n'ont pas une grande force de frappe pour changer la manière dont on conçoit le tourisme, notamment dans les régions très fréquentées. Ils y produisent pourtant des effets très intéressants.

Les Parcs ont une étonnante capacité d'adaptation. Cela se voit par exemple à travers leur marque. La manière dont ils l'ont animée est intéressante et presque le contraire du marketing territorial. Ce n'est pas vendre plus, plus cher pour une plus grosse marge que les Parcs recherchent.

C'est **éduquer et convaincre pour progresser davantage.**

Les Parcs sont des instances spécifiques d'un point de vue structurel, historique et fonctionnel. Une conclusion rassurante qui confirme que l'étude méritait bien d'être réalisée.

Nous n'avons pas cherché à vous évaluer, vous le faites très bien vous-mêmes. Vos chartes sont très complètes sur ce point. Nous avons cherché des indicateurs de la dynamique dans laquelle les Parcs se trouvent.

Parmi ceux qui nous ont le plus surpris, nous pouvons citer l'occupation de l'espace. Les Parcs savent tenir l'espace, penser l'aménagement fin, notamment dans les formes d'urbanisation. Ils sont de très bons et intéressants **ralentisseurs d'étalement urbain**. Par exemple l'artificialisation des sols qui est de 1,6 en France - ce qui n'est finalement pas, à mon sens, si catastrophique que cela -, elle est à 0,57 dans les Parcs. Autour d'eux, dans des territoires comparables aux leurs, elle remonte tout de suite à 1,27.

Nous avons analysé le prix du foncier des parcelles à lotir. On constate un renchérissement des prix dans les campagnes à proximité urbaine de 7 % et dans les campagnes plus lointaines de 18 %.

Ceci induit un ralentissement de l'artificialisation et une baisse du nombre des transactions. Les Parcs font donc quelque chose qui est très difficile à faire habituellement en France : ils requalifient l'urbain existant et aident à reconquérir des formes urbaines existantes, respectueuses des espaces naturels et « ex » agricoles en friches.

Un autre exemple est leur capacité à densifier la **reconnaissance de la richesse patrimoniale**. Ils concentrent des mesures de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel très différentes (de l'inventaire au contractuel).

Nous avons aussi créé une catégorie « mettre à l'épreuve », une autre des capacités des Parcs. Quand on questionne des personnes sur la qualité innovante des Parcs, ils ne les voient pas si innovants que cela. Mais quand on creuse, on constate qu'ils sont très actifs dans des plate-formes d'innovation. Les Parcs défendent et mettent en valeur l'innovation des autres. Ils sont souvent plus visibles dans le faire que dans le faire.

À ce titre, beaucoup d'actions des Parcs ne sont pas rangées dans la catégorie Parcs mais dans celle des partenaires des Parcs. Elles sont inaugurées par les élus mais pas par les Parcs. Parfois même, on oublie de remercier le Parc d'avoir soutenu ce projet. Les Parcs sont donc très modestes.

Les Parcs vont très loin par exemple sur ce qui concerne la transition énergétique et en matière de politique de Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Ce sont des militants effrénés. 40 Parcs sur les 51 sont lauréats de l'appel d'offres ! Leurs actions se rapprochent de ce qu'ils faisaient dans les années 80 pour la gestion des déchets. **Un peu avant tout le monde, un peu différemment de tout le monde, avec l'assurance qu'il a quelque chose à faire là.**

On en oublie pourtant qu'ils ont été pionniers dans pas mal de domaines, aussi parce qu'ils n'ont pas toujours très bien valorisé ce qu'ils faisaient.

On peut aussi souligner leur capacité à **produire de l'expertise, à se lier au monde de la recherche.**

Le CORP est un très bel endroit pour analyser tout cela. Beaucoup de thèses sont faites en lien avec les Parcs. Beaucoup de scientifiques travaillent avec eux. Cette expertise propre, l'expertise externe et la capacité à expérimenter des Parcs sont de plus en plus reconnues. Cela permet de renforcer leur capacité à mutualiser, à agencer les choses avec les autres, et ça produit la nécessité absolue de les reconnaître comme des acteurs de l'extra-territorialité.

Les Parcs travaillent de plus en plus en dehors de leur périmètre géographique et un peu en dehors de leur périmètre des cinq missions. C'est pourtant de cela dont on a besoin aujourd'hui et non de maillages supplémentaires.

Si on veut résumer les résultats de ces analyses, nous voyons deux postures éloquentes dans les Parcs. La première est la **modestie**. Ils veulent des résultats certes, mais ils recherchent davantage de reconnaissance sur la méthode. Le résultat est parfois porté par d'autres et à l'échelle nationale par le Gouvernement. On peut dire que c'est encore un péché de jeunesse qui serait réglé dans les cinquante prochaines années avec une reconnaissance plus avertie de leurs résultats effectifs.

La seconde porte sur leur **méthode**. Elle se doit d'être mieux énoncée parce que d'autres peuvent les utiliser. D'autres instances peuvent s'inspirer de la méthode des Parcs, au risque de fragiliser ces derniers, de les rendre standards, risque qu'ils ont pris depuis le début.

Les Parcs sont des « **faiseurs d'équilibre** ». Par exemple, ils ne règlent pas des conflits juridiques, ils empêchent qu'ils arrivent. Ils anticipent ce qui, dans le reste de la société, peut se vivre de manière conflictuelle : conflits de voisinage, environnementaux, gestion de l'eau, ...

Les eaux des Parcs sont les meilleures en France. Les résultats par exemple des analyses des eaux de surfaces sont stupéfiantes. Ils n'ont pas de compétences pour intervenir sur la gestion de l'eau, mais des méthodes qui ont des effets indirects.

Cette capacité peut les fragiliser, car en l'absence d'équilibre on ne voit pas les Parcs alors qu'ils devraient encore plus être mis en avant.



Cinq raisons pour conforter les Parcs dans leur situation

1. Les Parcs sont incontestablement des **acteurs de cette nouvelle ruralité qui émerge**. La ruralité défendue par les Parcs n'est pas du tout celle que l'on trouve dans les manuels de la sociologie ou de la géographie rurale, parfois encore enseignée à l'université. C'est **une ruralité très moderne, très nouvelle qui prône une forme de relation à l'autre et au vivant d'un genre particulier**. Notamment, les Parcs défendent l'idée qu'il n'y a pas dissociation entre la ville et la nature. Il faut réconcilier ce que les urbains disent de la nature et ce que la nature peut leur offrir.
2. L'expérience des Parcs produit une **image positive des campagnes françaises**. Ces dernières sont des lieux très forts d'innovation, d'incubateurs de nouvelles idées. La métropole ne s'arrête pas aux territoires denses, d'autant que le dense se dé-densifie en France tandis que certaines campagnes se re-densifient dans des proportions bien supérieures à ce qu'a été la densification des métropoles.
3. Les Parcs sont **des instruments de politiques publiques vraiment pas chers** si on compare objectivement à d'autres formules. Sur une municipalité, pour 20 euros de dépenses publiques, on compte un euro de dépenses communales sur le territoire. Mais si on mesure l'intégralité de ce qui est dépensé grâce à l'action d'un Parc, le coefficient est plus proche d'un sur trente, voire sur cinquante. Il faut néanmoins disposer d'une comptabilité capable de le calculer, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. C'est le cas de projets soutenus par les Parcs mais hébergés dans des budgets d'autres collectivités que leur syndicat mixte.
4. Les Parcs sont des **inventeurs de nouvelle cohésion territoriale**, d'un genre très particulier, dans le rapport campagne-ville, en mettant au cœur de leur activité le patrimoine culturel, naturel et paysager.
5. Ce sont des **défenseurs des biens communs**. Ces derniers sont aujourd'hui les moins considérés selon moi dans les politiques territoriales françaises, alors qu'ils permettent vraiment d'habiter partout, ensemble, autrement et de manière pacifiée.



Télécharger le document *Valeur spécifique de l'action des Parcs* sur www.parc-naturels-regionaux.fr



Philippe Martin, président de l'Agence française pour la biodiversité

« L'Agence ne peut pas se passer du savoir-faire des Parcs »

« Cet anniversaire est très symbolique pour votre fédération. D'autant que 50 ans plus tard, le législateur créait l'Agence française pour la biodiversité, à ma connaissance, la seule de cette importance en Europe. »

Philippe Martin, rappelle les principes de l'Agence dont il préside le Conseil d'administration. « Instituée par la loi de la reconquête de la biodiversité, elle a permis de regrouper les compétences et les actions conduites par quatre établissements distincts : l'agence des aires marines protégées, l'atelier technique des espaces naturels, l'office national de l'eau et des milieux aquatiques et les Parcs nationaux de France.

Bien que récente, elle a affiché d'emblée un principe qui sera son ADN : celui du partenariat. **L'agence n'est et ne sera pas seule et surtout elle ne veut pas agir seule. Elle veut être un cœur de réseau, inscrite dans une politique de coopération et d'optimisation des actions de tous les acteurs de la nature.** »

C'est pour cette raison que la fédération et le réseau des Parcs naturels régionaux sont invités au sein d'instances consultatives de l'Agence et notamment dans deux comités d'orientation : celui portant sur les milieux terrestres et un second sur les milieux marins et littoraux. La porte d'une conférence des aires protégées, qui vient d'être constituée, est également grande ouverte au réseau.

Ce que Philippe Martin retient des Parcs, c'est tout d'abord leur capacité d'expérimentation et d'innovation. Selon lui, l'Agence ne peut pas se passer d'un tel savoir-faire ainsi que des **équipes d'ingénierie** qu'il qualifie de « performantes et créatives ».

Il cite également comme qualités des Parcs, leur **proximité avec les Régions et les élus locaux** ainsi que leur capacité à **concilier activités humaines et préservation de la nature.**

« Cette singularité sera un atout précieux pour l'Agence, car l'Homme fait partie intégrante de la biodiversité. Nous avons réfléchi ensemble à une convention-cadre de partenariat pour tracer ces perspectives d'actions en commun. »

Il poursuit, « nous comptons sur votre expérience, votre savoir-faire et l'engagement civique qui sont les vôtres. Cette alliance nouvelle entre la protection de la nature et des droits des citoyens est un enjeu que l'on doit tenir face à ceux qui n'ont que le court terme en vue. Nous préparons pour les **générations futures** des œuvres qui ne donneront des résultats que bien plus tard. »



Messages des parrains du manifeste des Parcs



Isabelle Autissier, navigatrice, écrivain et présidente de WWF France

Si vous enlevez la nature, vous arrêtez de respirer, de boire, de manger, ... **Pour qu'une humanité vive bien, il faut une nature qui vive bien aussi.** Ce n'est pas si évident pour beaucoup de gens qui ne font plus ce rapport, car ils se sentent très loin de la nature. Ils ont l'impression que ce sont juste les ours, les baleines... Il faut donc remettre les citoyens, les partenaires, les entreprises, les pouvoirs publics et les associations autour de la table pour constater cela et définir ensemble comment on fait.

L'action de l'homme a pour l'instant conduit à une destruction extrêmement rapide de la nature. En 40 ans, 58 % des vertébrés ont été éradiqués par les activités humaines. Ça ne peut évidemment pas continuer. Pour cela, il faut se mettre autour de la table. **Les Parcs peuvent être des lieux où l'on apprend.** Il faut apprendre à être différent, car on ne peut continuer à faire comme avant, même si ce n'est pas facile, voire parfois conflictuel. Mais mieux vaut poser les conflits sur la table et trouver des réponses, que se mettre la main devant les yeux et attendre que les problèmes nous arrivent.

Les espaces protégés jouent un rôle considérable car la biodiversité y est encore à peu près tranquille.

Nous avons besoin de ces points de résilience, même s'il n'y en a pas assez autour du globe. Je suis marin et je pense qu'il faudrait un tiers des océans en espace protégé. On en est très loin.

Dans ces espaces, nous arrivons à conjuguer l'action de l'Homme avec la nature. J'espère que l'Homme est capable de se comporter et de **vivre bien et sereinement tout en respectant la nature.** Ces espaces nous permettent d'apprendre à le faire. **C'est un espoir pour l'avenir.**



Axel Kahn, généticien, écrivain, chercheur

Quand on parle de la nature, on ne parle pas de la nature humaine. L'homme fait évidemment partie de la nature. Qu'est ce que l'humanisme ? C'est l'attachement à ce qui est important pour l'homme.

Qu'est ce qui est important pour l'homme en particulier ? C'est de connaître la joie que crée l'**expérience de la beauté.** Tout ce qui permet à l'homme de connaître cela est un pas vers un humanisme opérationnel, un vrai humanisme.

L'homme dont on a le souci, c'est l'homme qui vit à côté de nous, c'est aussi celui qui vit très loin et celui qui vivra dans les générations futures. **Le souci de cet homme lointain est un vrai humanisme,** nous savons bien qu'il connaîtra les mêmes plaisirs ainsi que les mêmes besoins que nous. On ne peut concevoir l'humanisme aujourd'hui en mettant de côté la nature, même si on en reste à un dualisme Homme nature.

Lorsqu'un Parc s'installe sur un territoire - toujours après des réserves et des oppositions-, plusieurs années après, toujours, l'immense majorité des gens en est satisfaite. Ils avaient un peu perdu la perception de la profusion de la nature qui les entoure. Si tant de gens viennent, c'est qu'on habite un endroit qui est beau. Ils en ressentent **une fierté qui leur redonne du ressort.**

Un Parc crée de l'activité : commerçants, hôtellerie, ... Il faut trouver les interfaces avec les activités traditionnelles. Les Parcs y arrivent très bien. C'est aussi un des moyens de **réenchanter le territoire et la vie des gens.**



Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux

« Des relations apaisées entre les sociétés humaines et la nature : la voie humaniste des Parcs naturels régionaux »

Ce manifeste est le fruit d'un important travail qui a débuté lors des Universités d'été des Parcs qui se sont tenues en 2015 à Lourmarin dans le Parc du Luberon. En 2016, ce thème était au cœur des débats du congrès des Parcs dans les Landes de Gascogne. Depuis début 2017, les Parcs et leur conseil scientifique ont été invités à y contribuer. Tout au long de la démarche, les membres du Conseil d'orientation, de recherche et de prospective (Corp) de la Fédération des Parcs ont apporté leurs riches réflexions et contributions à ce travail.

Je tiens à remercier tous les Parcs et leurs conseils scientifiques, le Corp, son président François Colson - présent parmi nous -, ainsi que Sol et civilisation et son directeur, Guillaume Dhérissard, qui a assuré la synthèse des réflexions et participé activement à la rédaction de ce manifeste.

Pourquoi ce manifeste ?

La relation Homme-nature a été au cœur de l'action des Parcs depuis leur création il y a cinquante ans. Ils ont réussi à démontrer que la protection de la nature était conciliable avec le développement des activités humaines. **Ce manifeste s'adresse à la société et à nos concitoyens. Le changement climatique, la perte de biodiversité, les problématiques alimentaires et énergétiques nous rappellent l'urgence de construire d'autres relations à la nature et à la biodiversité.**

Demain, nous n'aurons plus le choix. L'Homme devra se réconcilier avec la terre sans pour autant perdre sa liberté. Les Parcs entendent porter haut et fort ce message pour un nouvel humanisme de la nature.

Dans ce manifeste, les Parcs s'engagent à **des transitions sans précédent** pour favoriser une vie saine et en harmonie

avec la nature. Ces transitions passent par des changements de comportements individuels et collectifs, des modes de production, d'habitation et de consommation, des usages des ressources et des déplacements.

Les Parcs naturels régionaux réaffirment leur confiance dans les êtres humains, dans leur capacité à mieux connaître et à prendre en charge toutes les formes de nature, à vivre ces espaces de liberté, à respecter leur beauté et à en prendre soin.

Les Parcs naturels régionaux défendent que la **diversité naturelle et culturelle des territoires** constitue un atout pour favoriser ces transitions avec la **participation de leurs habitants**.

Les Parcs naturels régionaux appellent, face à l'urgence pour l'avenir de nos sociétés humaines, à la **construction d'un projet commun**, partageable entre les citoyens, les acteurs économiques, sociaux, locaux, nationaux et internationaux.

Convaincus que **les relations des humains entre eux et avec la nature sont aujourd'hui essentielles pour définir l'humanisme du XXI^e siècle**, ils portent l'ambition de lui donner sens pour continuer à bien vivre ensemble sur chaque parcelle de notre planète Terre.

Je vous invite à diffuser ce manifeste pour que dans nos communes, dans les lieux publics et dans les commerces, on puisse le lire. La présentation en est simple. Ceci afin que chaque concitoyen se sente concerné par ce manifeste que nous avons voulu aujourd'hui.



MANIFESTE

2017



DES RELATIONS APAISÉES
ENTRE LES SOCIÉTÉS HUMAINES ET LA NATURE :
LA VOIE HUMANISTE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX



au plus près du terrain,
comme à l'échelle planétaire.



Le manifeste des Parcs naturels régionaux est téléchargeable sur www.parc-naturels-regionaux.fr

Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs

Chers amis,

1967-2017, 50 années et 51 Parcs naturels régionaux. La rétrospective sur les 50 années d'existence des Parcs naturels régionaux qui vous été faite en introduction de cette matinée nous a permis de rappeler, et parfois même pour certains d'entre nous de redécouvrir, la richesse de l'histoire des Parcs. Un long parcours ponctué de très nombreuses évolutions tant économique, sociale et sociétale qu'institutionnelle et législative.

Les Parcs, précurseurs

En préparant cette journée anniversaire, j'ai reconsulté les débats des Journées de Lurs en Provence en 1966 qui ont conduit à la création des Parcs naturels régionaux. J'ai été impressionné par les **réflexions et les propos visionnaires** des personnalités d'horizon très divers rassemblées à ces journées. La plupart des sujets évoqués à cette époque et auxquels les Parcs naturels régionaux avait pour ambition de répondre, sont encore d'une grande actualité dans notre société.

Je pense en particulier au **rapport entre l'urbain et le rural, à la place de l'agriculture dans les territoires ruraux, au lien avec les habitants et les usagers de nos territoires, à la culture, à la relation de l'homme à la nature.** Tous ces sujets assurent la cohérence de nos territoires. Ces thèmes de société, ont certes évolué en 50 ans, ils ont continué à nous mobiliser et restent une perspective pour les Parcs de demain.

Le 1er mars 1967, le Général de Gaulle signait le décret de création des Parcs naturels régionaux.

A l'époque, c'était **une utopie** dans une France restée centralisatrice, une France en pleine désertification du monde rural alors que le développement industriel était porteur de tant de promesses. Cette France nouvelle où les villes attiraient la population au détriment des campagnes.

Conscients que ces évolutions bouleverseraient l'économie et la société française, la DATAR qui avait alors 4 ans d'histoire et son délégué de l'époque Olivier Guichard, ancien Ministre, inspiré par la création 7 ans auparavant des Parcs nationaux ont inventé l'outil Parc naturel régional. Cet outil appelé d'abord Parc régional devait être une réponse à la désertification des zones rurales. L'objectif était de valoriser à la fois le patrimoine naturel, culturel et paysager de ces espaces tout en maintenant et développant les activités économiques fondées sur ces richesses.

Considérés comme des espaces de récréation et des poumons verts pour les populations urbaines, les Parcs ont été conçus comme un contre point aux grandes aires métropolitaines.

Les Parcs naturels régionaux ont été les pionniers du développement durable sachant allier économie, environnement, social et culture au bénéfice des acteurs et habitants de leur territoire,

Cette capacité, cette volonté perpétuelle à concilier, voir réconcilier les humains et la nature, a été et restera leur valeur fondatrice, leur image de fabrique.

Romain Lajarge et Nacima Baron écrivent dans leur livre sur les Parcs paru l'an dernier, je cite : « leur principale force (celle des Parcs) tient à leur capacité d'adaptation, leur habilité et leur plasticité dans les mutations sociales, spatiales, culturelles, économiques, environnementales et institutionnelles qu'ils ont traversées. Depuis la fin des années 60, où ils virent le jour, jusqu'à aujourd'hui, leurs idéologie, principe et bilan ont semblé **« être en avance sur leur temps »** ».



Pour conclure cette partie d'histoire des Parcs,

Je souhaite vous lire un extrait des propos de Jean Garcia, graphiste, aux journées de Lurs en 1966 :

« Nos journées ont fait voler en éclat le symbole du carré fermé. Non les Parcs naturels régionaux ne seront pas indifférents au monde rural ou urbain qui les entoure. Il ne sera pas admissible d'être indifférents aux centres urbains et de jouir poétiquement de ces espaces d'exception.

Non les Parcs ne seront pas des réserves à paysans attardés. Ils ne seront pas la bonne conscience d'un pays qui négligerait le reste. Non les Parcs n'ont pas la prétention d'être LA solution à tous nos maux. Mais les Parcs auront **l'exigence de l'exemple, la valeur d'un ferment, ils seront le prototype ou le point d'appui d'un nouvel humanisme** ... ou ils ne seront pas »

Jean Garcia s'exprimait en ces termes pour expliquer « l'étoile », le symbole des Parcs naturels régionaux.

Oui les Parcs ont été en avance, visionnaires, pionniers, expérimentateurs, modèles pour les Pays étrangers ; les Parcs sont reconnus, font partie du paysage institutionnel. « les Parcs sont partagés entre modernité et tradition, entre préservation et ambition de développement alternatif ». Je cite à nouveau l'ouvrage de Romain Lajarge et Nacima Baron : **« le modèle des Parcs se cherche entre toutes ces polarités, passées et futures, Homme et Nature, patrimoine et biodiversité, campagne et ville, la France et l'international ».**

Ces questionnements permanents, nos réflexions prospectives font la force, le dynamisme et la cohésion du réseau des Parcs.

La grande famille des Parcs partage **des valeurs et une culture commune** (la culture « Parc » comme on le dit entre nous).

La famille des Parcs est riche de sa diversité, diversité de patrimoine naturel, paysager et culturel, diversité d'enjeux, diversité des hommes et des femmes qui vivent sur ces territoires, diversité des projets. Diversités qui permettent aux Parc de Corse, de l'Avesnois, de Guyane ou du Gâtinais Français de trouver leur place dans cette grande famille unie au service de son territoire fragile et riche de ses enrichissantes différences.

Aujourd'hui les Parcs

Les Parcs aujourd'hui gardent toute la modernité qui a prévalu au moment de leur création. Ils ont innové, expérimenté des politiques publiques, c'est ce qui fait et doit continuer à faire notre force. Ils se sont adaptés en permanence aux évolutions de la société et de ses institutions.

Le travail que nous avons réalisé avec Romain Lajarge et son équipe de chercheurs et d'universitaires démontre la valeur spécifique de l'action des Parcs.

Ce travail est aussi à l'attention de nos partenaires venus nombreux ce matin et je les en remercie. Il leur arrive d'être critiques à notre égard, de s'interroger. Mais l'épreuve nous a toujours renforcé et notre efficacité, notre intérêt pour le développement des territoires n'ont jamais été démentis en fine.

Notre valeur spécifique ne se fonde pas que sur des chiffres. Elle s'appuie sur des valeurs partagées, sur des partenariats et liens particuliers entre les acteurs de leurs territoires, sur une méthode de travail « Parc » comme cela nous a très bien été présenté tout à l'heure.

Les Parcs sont, aujourd'hui, une **originalité dans le paysage institutionnel**.

- Une initiative venant des communes et acteurs locaux
- Une compétence et une politique voulue par les Régions
- Un classement de l'Etat par décret du Premier Ministre
- Une existence à durée déterminée de 15 ans
- Une Charte, projet de territoire négociée entre les collectivités et les partenaires et acteurs locaux
- Une obligation d'évaluation en continue de leur Charte

Originalité et également **exigence du label**. Aujourd'hui nous sommes 51 Parcs, d'ici la fin de l'année 52 avec la création du Parc de Sainte Baume en région Provence Alpes Côte d'Azur.

Fin 2018 nous devrions être 55 avec la création des Parcs de l'Aubrac, du Médoc et de la Baie de Somme-Picardie maritime cher à Barbara Pompili, députée, ancienne Secrétaire d'Etat, présente et que je salue. Ils sont tous au stade final du processus de création.

Monsieur le Ministre, j'ai cru déceler lors de notre entretien début septembre votre attachement aux Parcs naturels régionaux. C'est dire que nous comptons sur vous pour clore au plus vite leur processus de classement en particulier pour la Sainte-Baume qui a désormais franchi avec brio toutes les étapes.

6 autres projets ont franchi l'étape de l'avis d'opportunité et pour lesquels les Régions ont prescrit l'élaboration des chartes, d'autres territoires sont séduits par l'outil Parc.

Fidèle à moi-même, j'appelle néanmoins l'Etat et les Régions à la vigilance quant à l'exigence du label qu'il ne faut pas banaliser.

- Qualité patrimoniale du territoire
- Fragilité économique
- Cohérence du territoire
- Qualité et ambition du projet qu'est la charte
- Volonté politique
- Moyens financiers

Nous devons être très attentifs au respect de ces différents critères fondateurs d'un Parc.

Notre Fédération sera elle aussi exigeante, en particulier sur les moyens financiers qui seront mis en œuvre. La même enveloppe ne peut pas servir plusieurs Parcs, si c'est une ambition partagée, il faudra y mettre les moyens. C'est un débat en cours pour 2018, ce sera notre axe de vigilance pour 2019 !

Mais notre **vigilance** portera aussi sur les renouvellements de classement des Parcs.

Mesdames, Messieurs, je suis heureux de vous annoncer la signature tout à l'heure une déclaration conjointe entre l'Etat, Régions de France et la Fédération qui rappelle **l'attachement de l'Etat et des Régions à la politique des Parcs et l'exigence de qualité** que je viens d'évoquer.

Vous le savez, je souhaite bannir le terme de « plus value Parc », qui n'est pas représentatif de ce que sont les Parcs. Les territoires ruraux seraient ou sont parfois tout aussi beaux sans les Parcs mais les Parcs se distinguent car ils sont fondés sur un ensemble de critères, de procédures, de volontés, d'ambitions, d'innovations, d'expérimentations, de fierté qui font que nous, chers amis, nous sommes le sel de notre terre rurale !

Dans un contexte de contrainte budgétaire de l'Etat et des collectivités territoriales, il est indispensable **que les moyens financiers accordés aux Parcs soient à la hauteur des ambitions de leur charte.**

Les Régions contribuent très fortement à la politique des Parcs pour près de 50% compte-tenu de la compétence qu'elles exercent en la matière. Mais les Départements également à hauteur de 17%, le bloc communal pour 10% et l'Etat pour 10%. Le reste provenant de diverses autres sources de financement dont l'Europe qui est un partenaire grandissant et séduit par l'ingénierie que nous portons sur les territoires.

Cette capacité des Parcs à mobiliser les financements de ces différents partenaires est une originalité reconnue mais fragile. Monsieur le Ministre, je rêve que, dans la décennie à venir, on établisse une fiscalité dynamique et vertueuse pour accompagner les territoires en transition, dont les syndicats mixtes de Parcs pourraient percevoir une partie. Votre prédécesseur, Jean-Louis Borloo, était sur le point de l'obtenir en 2007 avant que la crise n'apparaisse.

Vous avez récemment évoqué dans la presse votre projet de création d'une **redevance sur l'artificialisation des sols pour financer la biodiversité**. Sachez, Monsieur le Ministre, que cette proposition nous semble très intéressante, que le taux d'artificialisation des sols est deux fois moindre que la moyenne nationale dans les Parcs et qu'il serait temps de valoriser nos territoires vertueux.

Ce chiffre confirme le rôle déterminant des Parcs en matière d'urbanisation, d'aménagement et de préservation des terres agricoles et des milieux naturels.

J'appelle l'Etat mais également les Régions dans le cadre de leurs politiques territoriales à reconnaître les Parcs au même titre que les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et les EPCI dans le portage et la mise en œuvre de ces dispositifs.

Des **contrats de transition écologique** sont annoncés pour 2018, je souhaite que l'Etat, Monsieur le Ministre, n'oublie pas les Parcs. Les récentes lois de réformes territoriales ont renforcé l'échelon des Intercommunalités en terme de compétences mais également de mise en œuvre de certaines politiques. Les Parcs, territoires de projet, ne doivent pas être écartés de ces politiques. Dois-je rappeler leur utilité pour monter des TEPCV ou des LEADER supra intercommunaux, des LIFE ambitieux...

Mais ce que je souhaite plus encore, c'est que **l'ingénierie technique hautement qualifiée** des Parcs, mise à disposition des acteurs du territoire soit reconnue ! Les contraintes comptables font apparaître cette ingénierie en budget de fonctionnement, mais nos architectes conseils, nos urbanistes, ingénieurs de l'environnement ou de l'agriculture, conservateurs de musée, sont autant d'agents qui investissent nos territoires. Cette analyse impropre et purement administrative nous dessert, mon ambition est

d'en changer la perception et je n'aurai de cesse, assez facilement je dois le dire, de prouver exactement l'inverse.

Les 2300 agents des Parcs sont reconnus et appréciés par les élus et nos partenaires locaux qu'ils conseillent et accompagnent dans leurs projets. Je veux les remercier pour leur travail et leur engagement quotidien, sans faille, et même militant au service de nos territoires, qu'on les applaudisse.

La **loi de 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages** a été un moment important pour nous. Merci à Barbara Pompili pour son engagement à nos côtés en tant que Secrétaire d'Etat à la Biodiversité. Je sais pouvoir compter sur vous à la présidence de la Commission Développement durable de l'Assemblée Nationale. Le décret d'application signé par vous, Monsieur le Ministre, au début de cet été a conforté la politique des Parcs.

Régions de France et la Fédération des Parcs en lien étroit avec votre Ministère ont participé à l'élaboration de ces textes dont nous sommes très heureux.

Porter ce regard sur nos 50 ans c'est évidemment rassurant, c'est gratifiant. Défendre nos intérêts du moment, c'est la preuve que nous nous sommes imposés dans l'organisation territoriale de notre Pays. Votre présence nombreuse, la présence du Ministre, du Président de Régions de France, montrent que nous comptons aujourd'hui.

Mais le vrai sujet, c'est demain, c'est notre positionnement à venir, de se demander si dans ce monde en mutation, en **réponse à la fracture territoriale** évoquée ce printemps, les Parcs peuvent être une partie de la réponse. Le monde bouge, trop vite pour certains qui perdent leurs repères.

Notre parti pris, c'est de **s'engager résolument dans le changement de société et d'organisation territoriale** qui se présente à nous, en réponse à Georges Bernanos qui disait « L'avenir est quelque chose qui se surmonte ! On ne subit pas l'avenir, on le fait ! »

Et demain les Parcs

L'organisation de nos territoires évolue, la société aussi qui doit s'engager dans des mutations importantes et rapides compte-tenu de l'évolution de notre planète Terre impactée par la croissance démographique, le changement climatique et l'érosion de la biodiversité.

Dans ce contexte, **nos modèles économiques, agricoles, sociaux doivent être revus en profondeur.**

Les Parcs ont encore une partition à jouer, et ont toute leur légitimité pour accompagner et anticiper ces évolutions.

Soyons prospectif, fondons notre avenir, notre futur, sur la fierté de ce que nous avons réalisé en 50 ans, soyons expérimentateurs, gardons notre esprit pionnier, partageons avec les autres, ayons de l'ambition pour des relations apaisées entre l'homme et la nature et portons haut la voie humaniste des Parcs telle que nous l'avons annoncé dans notre manifeste.

Le travail sur « Demain les Parcs », mené avec l'appui éclairé de Martin Vannier doit être la feuille de route du réseau des Parcs pour la prochaine décennie.

Que personne dans cette salle n'ait de doutes, **les Parcs garderont leur temps d'avance**. Nous allons encore relever de nombreux défis !

Demain les Parcs auront toujours à cœur d'être à l'avant-garde des réponses aux besoins de nature de la société.

On le sait aujourd'hui, il n'y a pas d'innovation technologique et scientifique viable, acceptable, durable sans l'**innovation sociale** qui lui donne un sens, une valeur culturelle, une portée humaniste.

Demain les Parcs veulent s'affirmer davantage comme des territoires d'innovation sociale et culturelle. Les Parcs vont vivre une double hétérogénéité croissante, une hétérogénéité sociale et culturelle au sein de chacun d'eux et une hétérogénéité de situation et de développement entre eux. Ceci peut être une vraie menace pour leur lisibilité et leur visibilité mais ce peut être aussi une vraie chance pour leur inventivité et leur reconnaissance. La diversité des Parcs en fait leur richesse.

Demain les Parcs auront besoin à la fois de plus d'unité de conviction pour affirmer leur valeur spécifique et de plus de capacité de différenciation pour permettre à chaque territoire de s'ajuster à son contexte.

Les Parcs ne peuvent rester sur un territoire trop bien délimité. L'isolement n'est pas leur avenir, n'ayons pas peur, ouvrons portes et fenêtres, proposons nos ambitions partagées, soyons force de contribution, de mutualisation, de rationalisation, de cohérence de nos territoires. **Demain les Parcs doivent être en dialogue intense avec toute la société et ses territoires** pour les nourrir et se nourrir d'eux avec une volonté de progrès collectifs. Ils devront savoir partager leur fierté avec celle des villes et des régions métropolitaines pour apprendre à exporter ensemble dans le monde entier les ingénieries d'innovation et d'expérimentation et les modèles de réciprocité.

Nous voulons être les acteurs d'un nouveau projet de territoire qui solidarise la ville et la campagne, porteurs d'un projet commun qui lie la production énergétique, alimentaire de nos campagnes à la demande sociale de nos urbains, comme un partenariat de confiance dont chacun sortira vainqueur.

Demain, il ne s'agira pas tant de multiplier les territoires de Parcs que de **développer les réseaux de coopération, de transfert avec les autres espaces** naturels protégés comme avec tous les territoires.

Demain il s'agira d'anticiper encore pour faire des Parcs des acteurs actifs :

- du bien-être et de la qualité de vie
- de la santé
- de l'alimentation saine et de l'agriculture à haute valeur écologique
- de l'exploitation raisonnée des ressources locales
- de la médiation artistique dans toutes ses expressions
- du tourisme expérientiel
- de nouveaux rapports au travail et inter générationnels

Une autre vie continuera à s'inventer dans les Parcs

Je vous invite à poursuivre cette projection dans l'avenir en lisant la revue « Parcs » datée de 2067 qui a voulu rêver de ce que pourraient être les Parcs dans 50 ans. L'objectif est déjà atteint en partie, la revue suscite l'intérêt,

l'approbation parfois, la critique aussi ! Elle n'est pas la réponse à nos défis d'aujourd'hui, elle se veut comme une contribution au débat, et surtout, elle est le pendant de ce que de courageux penseurs ont écrit voilà 50 ans ! L'utopie d'hier n'est-elle plus possible ? N'est-elle pas notre devoir même ?

Avec vous, j'ai cette conviction, à votre contact, j'ai cette énergie, cette motivation ! Vous êtes le sel de notre terre rurale, nous sommes le rayon de lumière de nos acteurs locaux. Ils nous attendent, ils veulent construire avec nous.

Au-delà des craintes sur les financements, sur notre raison d'être, au-delà de nos difficultés, soyons fiers ! D'abord, mes chers amis, fiers de nos territoires ! Oui soyons fiers de ce bilan de 50 années au service des projets les plus ambitieux, soyons fiers de nos équipes d'élus et de techniciens, qui discutent, échangent leurs idées ! Rien n'est à prouver, rien n'est à défendre, nous sommes debout, nous sommes au service, nous sommes à **construire un autre regard sur la France des territoires, nous proposons un récit, un projet pour la ruralité, ambitieux, cohérent, collaboratif**, pour que personne ne se sente demain délaissé dans son territoire. Nous le porterons derrière les Régions dans un partenariat de confiance, avec l'Etat qui doit avoir un regard plus équilibré sur ses territoires, avec la richesse de ces élus locaux, de ses habitants qui innovent tous les jours !

Que vous en soyez remerciés, vous les élus et techniciens des Parcs qui, quotidiennement, accompagnez, conseillez et soutenez les initiatives et projets des 4300 communes classées Parcs où vivent plus de 4 millions d'habitants et les nombreux acteurs locaux qui font la vie de vos territoires.

Je remercie chaleureusement tous les nombreux partenaires du réseau des Parcs et de la Fédération ; Je remercie bien sur les Régions pour leur soutien déterminant à la politique des Parcs et Régions de France, cher François Bonneau, pour les excellentes et constructives relations que nous entretenons tant sur le plan politique que technique.

Monsieur le Ministre, je tiens à vous remercier pour vos engagements, votre soutien et celui des services de votre ministère.

Je remercie également les différents autres Ministères, insitutions, organismes et entreprises qui soutiennent les Parcs et la Fédération dans leurs actions.

Merci à Madame la Présidente de la Région Ile de France pour votre accueil.


Merci aux équipes des Parcs et de la Fédération qui sont mobilisées depuis plusieurs mois sur la préparation de ces 50 ans des Parcs.

Merci Monsieur le Ministre, merci Monsieur le Président de Régions de France, merci Mesdames et Messieurs, merci chers amis.

Vive les Parcs, vive nos territoires, vive la ruralité et que vive la France !

Pour ces 50 prochaines années, sachons nous élever encore, comme le dit Georges Bernanos « il est beau de s'élever au dessus de la fierté, encore faut-il l'atteindre ».

Merci.

 [Le document *Demain les Parcs* est téléchargeable sur \[www.parcs-naturels-regionaux.fr\]\(http://www.parcs-naturels-regionaux.fr\)](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)

François Bonneau,

président délégué de Régions de France

Je suis très heureux de représenter les Régions. Je salue tous les acteurs présents.

50 ans, c'est une date heureuse pour les Parcs, car **c'est une idée profondément jeune, dynamique et créative. C'est une idée actuelle et d'avenir.**

Pour les Régions, à l'évidence, c'est, en matière d'aménagement du territoire, une réalité et une responsabilité particulièrement emblématiques en même temps qu'une responsabilité financière.

En effet se jouent à la fois, l'excellence dans l'exigence ainsi que l'essentiel. Pour les Régions, les territoires sont un creuset pour l'expérimentation, il y a 50 ans, aujourd'hui et demain.

Que sont aujourd'hui pour moi les Parcs ?

Ils sont l'expression de la ruralité et d'un rapport entre la ruralité et l'urbanisation.

En tant que président délégué des Régions et en tant que président de Région, je pense que la ruralité est trop souvent et de manière exagérée, utilisée et présentée comme un indicateur de replis, un espace de crainte, de perte d'identité et en perte d'avenir. Je crois que cette présentation, par elle-même, si elle n'était pas remise en cause, serait mortifère pour la ruralité et donc globalement, pour l'aménagement du territoire.

Quand on entend ce que vous avez exprimé ce matin, quand on partage ce que vous vivez et ce que vous portez sur les territoires, on voit tout le contraire. **À travers les Parcs, nous percevons une vision, un projet global de développement, une fierté et un espace d'innovation considérable.**

Les responsabilités que vous portez et la manière dont vous les portez concourent, pour les Régions, à l'essentiel. Il s'agit, de manière excellente, de prendre part au développement durable. Il s'agit, de manière exemplaire, de fonder un nouveau rapport entre l'urbain et le rural. Cette problématique de l'urbain et du rural, ainsi que du développement durable, est aujourd'hui scientifiquement et politiquement portée de manière forte et satisfaisante. Mais dans la réalité et dans la ruralité, leur traduction est essentielle. On ne provoquera d'adhésion de nos concitoyens que par l'exemple en la matière. **Ce qui est fait à l'échelle des Parcs porte véritablement cette marque de l'exemple.**

Je voudrais dire que cette excellence, c'est aussi, un enjeu pour les paysages. Cette dimension du paysage est le visage de beaucoup d'autres choses comme la fierté. Le paysage

contient beaucoup de valeurs que vous avez évoquées. Dire paysage et Parc, c'est certainement dire la même chose, mais c'est mettre l'accent sur quelque chose qui constitue à l'évidence, un élément fédératif, de fierté, de projection et d'invitation à l'autre qui est absolument fondamental.

Biodiversité et énergie ont été largement développés ce matin. En tant que Région, nous y souscrivons très largement. Au-delà de l'Agence française pour la biodiversité et des Agences régionales pour la biodiversité, qui se mettent très largement en place sur les Régions, dans ce domaine, vous avez ouvert des voies. Vous avez mis en place des politiques, mobilisé des acteurs, organisé des réseaux soucieux de l'environnement et aussi des réseaux économiques.

S'agissant de l'énergie, nous savons que vous avez fait la preuve qu'il y a dans ce domaine énormément d'innovations qui se développent dans les Parcs : bois (construction et énergie), traitement des effluents avec le développement de méthaniseurs... Vous avez ouvert beaucoup de voies.

Un autre domaine fondamental est celui des **circuits de distribution et alimentaires**. Les Parcs se sont souvent très fortement mobilisés sur cet enjeu, à travers les circuits à destination des concitoyens. Lorsque le concitoyen consommateur vient vers l'exploitant, il s'agit d'une situation économique que nous souhaitons meilleure que celle marchandisée d'aujourd'hui. Mais c'est aussi **l'appropriation de valeurs**, un rapport complètement différent qui se trace et c'est absolument fondamental. Se développe aussi partout dans nos régions, le circuit court dans l'alimentation collective, qui renvoie à un processus d'éducation. Les Parcs ouvrent des voies également dans ce domaine et c'est absolument fondamental.

Le **tourisme** est aussi au cœur de nombreuses politiques de Parcs, et de manière innovante. Non pas avec des projections qui viennent de l'extérieur, mais **à partir du terrain et de la valorisation de l'existant, des activités des femmes et des hommes qui y vivent**. Il ne s'agit pas simplement d'un élément économique et financier, mais **d'une logique de partage**. Je rejoins les propos de l'instant sur ce nouvel humanisme.

Dans le domaine de la **culture** aussi, dans ma Région comme dans beaucoup d'autres, à partir des dynamiques de Parcs, s'est développée une forme de culture qui associe la diffusion des pratiques, des femmes et des hommes. Sans le projet du Parc, ils n'auraient pas eu l'occasion de se mettre en mouvement et de s'engager véritablement dans une expression culturelle et artistique de leur territoire.

Concernant la **désertification médicale et les services en milieu rural**, les Parcs apportent là aussi une nouvelle conception. Les rapports qui existent entre les élus, les associations et les citoyens permettent de partager des choses et d'engager des politiques publiques, fondées sur une nouvelle citoyenneté dans des domaines aussi essentiels que ceux de la santé.

Même si je le comprends bien, vous souhaitez que la spécificité et que l'excellence, que le patrimoine d'exception soient au cœur des Parcs, et qu'il ne faut pas multiplier ces derniers de manière inconsidérée. J'ai entendu la valeur d'attraction que vous exercez avec la vingtaine de projets qui frappent à la porte ou qui sont en cours.

Au-delà de cela, en dehors de la reconnaissance des Parcs pour les Régions, ce que vous avez ouvert comme voie, ce sur quoi vous menez vos projets, sont à l'évidence des éléments de laboratoire et d'expérimentation par rapport à des problématiques globales qui sont posées dans la ruralité, pour **fonder une nouvelle citoyenneté dans cette ruralité, de nouveaux modes de coopération, de nouveaux services et une nouvelle vision.**

Alors oui, Monsieur Le ministre, les Régions disent très clairement aux présidents de Parcs et au président de la Fédération, qu'elles sont et qu'elles seront au rendez-vous de leur développement.

Qu'ensemble, confrontés à des enjeux financiers lourds et forts, à des enjeux de ressources importants, nous continuerons à faire de notre soutien aux Parcs, un axe essentiel de mobilisation en matière d'aménagement du territoire.

De la même manière, Monsieur le Ministre, je veux vous dire notre grande attention à travers le document que nous allons signer ensemble à voir les territoires des Parcs, les collectivités qui les soutiennent disposer durablement des moyens d'agir, d'inventer et d'innover.

Un des intervenants parlait d'investissements et de fonctionnement. Il s'agit là, plus qu'ailleurs, d'**un investissement sur l'avenir, d'un pari audacieux, courageux et puissant qui permettra de relever des défis qui sont aujourd'hui essentiels** pour nos concitoyens, pour la cohésion sociale et pour l'atteinte de résultats tangibles dans les grands défis que sont ceux de l'environnement et du vivre ensemble.



Nicolas Hulot, ministre d'Etat, ministre de la Transition écologique et solidaire

Monsieur le président délégué des Régions de France,
Madame la présidente de la Région Île-de-France,
Monsieur le président de la Fédération nationale des
Parcs naturels régionaux,
Monsieur le président de l'Agence Française pour la
biodiversité
Madame Barbara Pompili,
Monsieur le sénateur Labbé pour ceux que je connais
Mesdames, messieurs les élus,
Mesdames et messieurs les directeurs des Parcs.

Il y a des univers où je me sens en phase, qui aèrent mes
journées et qui rechargent mon énergie. Je considère que
cet instant m'est particulièrement utile.

Vous parliez à l'instant de la vision utopiste des Parcs au
moment où tout cela était pensé il y a 50 ans.

Je me rends compte que, dans la métamorphose, pour
employer l'expression d'Edgard Morin qui est devant nous,
le verrou le plus difficile à vaincre, c'est le scepticisme.
Ça ne marchera jamais, nous dit-on. L'expression « c'est
parce qu'ils ne savaient pas que c'était impossible qu'ils
l'ont fait », tout cela, je dois le vaincre au quotidien.

La foi, ça ne se décrète pas. Mais j'ai une réelle conviction
que nous sommes, dans tous les domaines, à l'aube, non
pas d'une révolution, mot trop galvaudé - cela dit, il ne
faut pas en avoir peur parce que Victor Hugo disait « **le
progrès, c'est la révolution faite à l'amiable** »-, mais d'un
monde à construire. J'aime l'idée que l'on puisse faire
cette révolution « à l'amiable ». Il ne s'agit pas de détruire
un monde qui est derrière nous. Il faut simplement
garder ce qui fonctionne, et essayer de le faire évoluer
en fonction des contraintes du XXI^e siècle. C'est quelque
chose d'assez merveilleux à envisager, parce que cela va
nous obliger à faire le tri entre l'utile et le futile.

50 ans, c'est largement l'âge de raison. Cela permet
effectivement de se tourner vers ce demi-siècle et de se
projeter dans les cinquante ans qui nous amènent dans
des horizons où j'ai l'impression que tout converge...

Aujourd'hui, je suis particulièrement heureux de
pouvoir être là pour cet événement, cette consécration...
J'interromps quelques temps vos travaux, car je sais que
malgré cet anniversaire, vous êtes toujours dans l'action,
la réflexion et la prospective. Mais c'était très important
pour moi, au-delà du symbole, c'est une manière peut
être de dire qu'on ne se voit pas assez souvent même si
on s'est rencontrés il y a peu de temps.

Pour moi l'action des Parcs, cet outil à plus d'un titre, a
fait la démonstration de son utilité, et notamment il

démontre que l'on peut **concilier énormément d'enjeux
sur un même territoire : économiques, sociaux et
écologiques. Pour ceux qui en ont douté, ce n'est pas
un oxymore. Non, c'est même la condition du succès du
XXI^e siècle.**

Vous avez fait la démonstration que les Parcs se sont
imposés comme des outils essentiels dans la protection
du patrimoine naturel et culturel. Ils sont amenés
aujourd'hui plus encore, compte tenu des objectifs qui
sont les nôtres, à jouer un rôle clé dans une transformation
qui est beaucoup plus profonde qu'on ne l'imagine.
Si j'ai souhaité que mon ministère s'appelle transition
écologique et solidaire, ça peut paraître juste comme
une promesse facile à évoquer mais, la transition ne sera
possible que si elle est solidaire.

J'ai toujours considéré que l'écologie au sens où je
l'entends - pour renouer avec l'étymologie de ce mot -,
est **la forme la plus absolue de la solidarité**. Parce que
c'est une solidarité dans l'espace et dans le temps. C'est
l'expression d'une solidarité qui n'était pas forcément
spontanée dans les décennies précédentes. C'est aussi
une solidarité avec l'ensemble des vivants.

S'il y a un mot, me semble-t-il, que nous devrions arrimer
à notre devise trinitaire ce serait le mot diversité. Il n'y
a d'issue heureuse que dans la diversité, qu'elle soit
culturelle ou naturelle.

Cette transition part d'un acquis de nos sociétés, de notre
progrès et de notre science. Aujourd'hui, elle doit tenir
compte de ces injonctions du XXI^e siècle, que sont **notre
vulnérabilité et la finitude de nos ressources**. Je ne pense
pas que ce soit un challenge impossible si nous sommes
capables de faire preuve d'**intelligence collective**. C'est
souvent ce qui fait défaut. Notre intelligence est mise en
demeure de prendre en charge les conséquences de son
propre succès. C'est un peu le paradoxe de l'époque. Ce
n'est pas un déficit d'intelligence mais peut-être parfois
de l'aveuglement qui fait qu'on a été un peu éblouis par
nos prouesses. Mais franchement sur la table, tant sur
un plan économique que sur un plan technologique,
nous avons tous les outils. Si on peut collectivement
les remettre dans le bon sens, je ne doute pas que nous
ferons un saut qualitatif.

C'est bien dans cette vision et ce niveau d'ambition que
je souhaite contribuer à donner à l'écologie ses lettres
de noblesse, car l'enjeu a été parfois caricaturé. **Être
écologiste, en réalité, c'est être radical en humanité**.
Soyons donc tous « radical » en humanité.

Depuis ma prise de fonction qui est récente - mais qui me semble déjà pour moi très loin, on fait en une journée ce qu'un homme normal devrait faire en une semaine -, nous avons déjà pris de nombreux engagements jusqu'à présent pour **lutter contre le changement climatique**. Il y a eu le plan climat au mois de juin dernier. Il y a eu cette semaine, - avec l'aide précieuse de Barbara Pompili -, les débats pas encore terminés autour de la loi sur les hydrocarbures, qui j'en suis certain, aboutira. Nous avons aussi le Sommet du 12 décembre que le Président a souhaité, pas simplement pour saluer un événement, mais pour entrer dans l'action et aussi pour être aussi créatif que possible en matière de financements.

Comme j'ai beaucoup parlé de climat, on peut se dire que j'ai oublié d'où je viens, ma fibre naturaliste. Mais je n'ai pas oublié dans ma prise de fonction que la deuxième grande plaie de notre siècle est ce préjudice irréversible, inestimable de **l'érosion de la biodiversité**.

C'est important de le rappeler, mais paradoxalement, la contrainte climatique nous donne une occasion d'arrimer la lutte contre l'érosion de la biodiversité. En effet, la bataille climatique, qui est encore loin d'être gagnée, est la mère de toutes les batailles, parce que si on en croit les modélisations de la science, elle conditionne tout ce qui a de l'importance à nos yeux. On sera tous perdants ou tous gagnants. Et c'est très complexe, car ça nous demande

de nous affranchir d'un modèle qui était une sorte de clé universelle pendant 150 ans. Il va falloir y renoncer, et notamment sortir des énergies fossiles.

Néanmoins, nous pouvons doubler nos chances en créant un pacte avec la biodiversité et la nature.

Protéger les écosystèmes ne suffit pas. Si on les utilise, il faut les réhabiliter. L'idée est d'entrer dans **une démarche de résilience** pour utiliser les capacités de stockage naturel des zones humides, des forêts, des océans et des terres agricoles. Ceci pour nourrir le milliard et demi d'individus qui va nous rejoindre d'ici 2050 et pour fixer les populations dans les zones sahéliennes. Il s'agit aussi de redonner de la fertilité à cette terre agricole et donc sa capacité à stocker du CO₂.

Ce n'est donc pas un choix à opérer entre le climat et la biodiversité, ou encore la lutte contre la désertification. Il faut que l'on soit ambitieux sur les trois conventions cadres des Nations Unies. L'issue heureuse se fera si on a autant d'inventivité, de moyens et d'intention sur ces trois domaines.

Il y a eu aussi ce cri d'alarme qui a de nouveau été lancé cet été sur l'accélération de l'érosion de la biodiversité... Je n'ai pas eu le sentiment qu'il ait reçu la même attention que l'alerte climatique. Certainement parce que dans un monde urbain, tout cela est assez abstrait.





Cette idée que l'homme pourrait détacher sa trajectoire du reste du vivant serait de mon point de vue peut-être la vanité de trop du XXI^e siècle. J'espère que nous allons comprendre très rapidement que **seule la diversité nous permettra de faire face aux aléas du présent et demain.**

C'est la raison pour laquelle, je souhaite agir en faveur de la reconquête de la biodiversité ordinaire et extraordinaire. Les deux se valent tout autant, un lombric dans les sols est aussi important qu'un éléphant dans la savane africaine. Cet enjeu est identifié par les initiés dont vous faites partie, mais la société dans son ensemble n'a pas forcément pris conscience que la nature qui nous entoure, ce n'est pas seulement un paysage, ce sont aussi nos ressources. L'industrie et le commerce ne sont que des points d'étape, car nous nous approvisionnons au quotidien dans la nature.

Le débat public a tendance, il est vrai, à assimiler la préservation de la biodiversité simplement au sort de certaines espèces emblématiques. Quitte à le répéter, oui, il faut comprendre que pour vivre, pour bien vivre, pour garantir notre avenir, il faut **sceller une forme de pacte avec l'ensemble du vivant** qui nous entoure au quotidien.

Ma conviction, c'est que **la mobilisation de tous les acteurs est indispensable.** C'est déjà en marche, mais je pense à la mobilisation des collectivités, et notamment, ça a été réaffirmé juste avant moi, à celle des Régions qui réunissent aujourd'hui toutes les compétences nécessaires pour être, ce qui est déjà le cas pour la plupart d'entre vous, des acteurs essentiels de la préservation de la biodiversité. Je pense aussi à l'implication des entreprises qui vont être et sont déjà incitées à développer des processus écoresponsables. Je pense et je les salue, car je n'ai pas oublié d'où je viens, à la vigilance des associations environnementales qui, sans relâche, veillent au respect des dispositions réglementaires. C'est essentiel, car d'expérience, je sais que quand on relâche l'attention, ça peut profiter à une forme de désinvolture. Je pense aussi

à **l'engagement des citoyens** qui sont de plus en plus préoccupés par la dégradation de leur environnement.

Chaque échelon, chacun d'entre nous, quel que soit notre rôle, peut contribuer activement à son niveau, pour porter cette stratégie qui doit être commune et partagée. Ces sujets, je l'ai dit à l'Assemblée l'autre jour, ne peuvent plus faire l'objet de posture partisane. Ce serait une forme d'injure par rapport à l'avenir.

Les Parcs naturels régionaux sont justement à mes yeux une parfaite illustration de cette nécessité de convergence et de mobilisation de tous les acteurs dans une dynamique.

En effet, la transition écologique ne pourra pas se traduire de façon concrète et adaptée s'il n'y a pas d'implication des territoires, des élus et des acteurs qui œuvrent au plus près du terrain, et qui s'approprient de plus en plus les enjeux environnementaux.

Les Parcs - on le voit bien maintenant que nous avons suffisamment de recul -, me semblent de ce point de vue avoir été plus que des précurseurs d'une dynamique vertueuse. La loi donne le cadre, mais l'initiative est prise par les Conseils régionaux. L'État est partenaire, il octroie l'agrément, mais ce sont les Régions qui assurent la maîtrise d'ouvrage aux côtés des autres collectivités. Le réseau des Parcs offre un **maillage territorial** excessivement fin. Il y a 51 Parcs à ce jour, bientôt 52 et qui sait 53. 52 avec le projet du Parc de la Sainte-Baume, après un avis favorable du Conseil national de la protection de la nature. Il semblerait que la procédure de classement devrait aboutir au début de l'année 2018.

Aujourd'hui, le réseau des Parcs mobilise déjà au moins 4 300 communes et 14 % du territoire français. Nous ne sommes plus dans le marginal, le réseau commence à faire masse. Cela permet de travailler au plus près des acteurs et des citoyens, qu'ils habitent en milieu rural ou périurbain et surtout de jouer le rôle de gestionnaire d'espaces protégés.

À ce titre, les Parcs sont les **premiers opérateurs et animateurs de sites Natura 2000**. Les Parcs constituent de véritables territoires d'expérimentation parce que ils mettent en œuvre une ingénierie pluridisciplinaire en matière de biodiversité, d'urbanisme, d'agriculture... tout ceci au service des grands enjeux sociétaux de demain.

Je salue aussi votre mission de **capitalisation et de transfert des bonnes pratiques** favorables à l'essaimage.

Je ne vais pas citer 50 exemples mais les premiers **atlas de la biodiversité communale**, développés dans le Parc de Lorraine, dont j'ai découvert le succès il n'y a pas si longtemps, constituent le premier niveau indispensable d'appropriation des enjeux environnementaux. En 2017, 16 Parcs ont répondu à l'appel à projet lancé justement sur ces atlas par l'Agence française pour la biodiversité.

Dans un autre registre, le **concours des prairies fleuries**, créé dans les Parcs du Massif des Bauges et du Haut-Jura, a excessivement bien marché.

30 Parcs contribuent à la création de **filières énergétiques locales** qui associent entreprises, collectivités et consommateurs tandis que beaucoup d'autres développent des actions en faveur de l'agroécologie, l'agroforesterie et l'agriculture biologique. Vous avez dû l'entendre ces temps derniers, ces modes de production agricole vont devenir à la mode.

Les 51 Parcs créent une diversité d'enjeux et contractualisent sur des projets variés pour se déployer de façon innovante et souvent exemplaire. Leur dénomination commune n'empêche en rien les Parcs de s'adapter au contexte local.

C'est pourquoi la **Loi pour la reconquête de la biodiversité**, de la nature et des paysages qui a été adoptée en août dernier, les a confortés. L'allongement de la durée de classement à 15 ans, la reconnaissance de leur rôle, de mise en cohérence des politiques publiques sur leur territoire et la possibilité pour les communes d'intégrer des Parcs en cours de classement, de mon point de vue - et je pense du vôtre -, constituent un réel avancement. Je voudrais souligner que cette loi dans sa globalité est, à

mon sens, un changement de logiciel.

Nos politiques qui jusqu'à présent étaient centrées sur la protection des espèces et des espaces remarquables sont en train d'évoluer vers une **mobilisation plus globale de reconquête de tous nos écosystèmes**. Tant que je serais à cette place, comptez sur moi pour veiller à ce que cette loi soit mise en œuvre avec rapidité et résolution. Je n'espère pas les difficultés mais je suis à vos côtés. Je l'étais hier, il n'y a pas de raisons que cela ait changé aujourd'hui, sauf que c'est un peu plus difficile de faire les choses que de demander à les faire.

Je souhaite que les Parcs continuent à s'attacher à leur mission de protection des paysages et de la nature. Je les remercie du soutien qu'ils nous apportent dans sa mise en œuvre.

Je veillerai également à ce que l'État - là il s'agit de moi -, maintienne un **haut niveau d'exigence dans l'attribution des labels et la qualité des chartes de Parcs**. Ceci me donne l'occasion de remercier la Fédération des Parcs naturels régionaux de France pour cette qualité d'animation qui est reconnue par tout le monde et ce travail qu'elle mène auprès du réseau mais aussi pour le rôle d'accompagnement qu'elle joue. Je réaffirme en mon nom et à celui de tous les agents du ministère notre soutien dans son action.

Il paraît que le Général de Gaulle, à propos du décret de la création des Parcs naturels régionaux, aurait dit, mais je laisse les historiens vérifier cela : « cela m'intéresse, je veux le signer personnellement. » Ce qui prouve que ce grand homme l'était aussi dans la vision des Parcs. J'ai juste en commun avec lui le fait que je sois né aussi à Lille et que j'ai un grand nez, pour le reste, j'arrêtera à la comparaison.

J'ai maintenant le plaisir de passer à l'acte et de signer aux côtés de François Bonneau et de Michaël Weber une **déclaration inédite, tripartite, État-Fédération des Parcs et Régions de France, qui va conforter et enrichir nos liens** et nous tourner vers la deuxième phase, les prochains cinquante ans des Parcs.



ÉVÈNEMENT •

DESTINATION PARCS, retour en images

Pour célébrer leur demi-siècle d'existence, les Parcs se sont rejoints pour la première fois à Paris, dans un village éphémère, Place des Vins de France (12e arr.) du 12 au 15 octobre. Durant 4 jours, le public parisien était invité à venir découvrir la diversité de leurs patrimoines naturels, gastronomiques, artisanaux et culturels. Autour d'un grand marché de produits régionaux, les Parcs animaient une centaine d'ateliers, démonstrations et jeux gratuits et ouverts à tous.

Cet évènement a rassemblé **19 000 visiteurs sur 4 jours** avec 49 Parcs présents :

- Un **village éphémère** constitué de 50 chalets et de 3 dômes.
- **260 types de produits** ont été proposés par les Parcs : 93 produits marqués et 164 non marqués ;
- **116 animations** proposées dans les différents espaces (stands, dômes).





Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani - 75018 Paris

Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,



www.parc-naturels-regionaux.fr



Rejoignez-nous
sur les réseaux sociaux



fb.com/FederationPNR



@FederationPNR

